

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DES INSERTIONS. Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c.

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLIEN.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concorde de Seine-et-Oise et le Libéral de Seine-et-Oise, — pour celui de Corbeil, dans le journal l'Abeille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abeille

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3, Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annuaire de Rambouillet.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Hiver à partir du 20 Décembre 1875.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Paris, etc.) and times for various routes.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 6,740 fr., versés par 41 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 2,709 fr. 61 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 2,114 fr., versés par 18 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 1,240 fr.

Les recettes de la succursale de Méreville ont été de 360 fr., versés par 7 déposants dont 1 nouveau.

Il a été remboursé 678 fr. 50 c.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 4,844 fr., versés par 13 déposants dont 1 nouveau.

Il a été remboursé 2,075 fr.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 260 fr., versés par 4 déposants.

Il a été remboursé 300 fr.

Police correctionnelle.

Audience du 15 Décembre 1875.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants:

JUGEMENT PAR DÉFAUT.

GUESTON Louis-Désiré, 42 ans, ouvrier tailleur d'habits, demeurant à Milly; 8 jours de prison, 16 fr. d'amende, pour violence et voie de fait, et 5 fr. d'amende et aux dépens, pour ivresse manifeste sur la voie publique à Milly.

JUGEMENT CONTRADICTOIRE.

RAMÉ Pierre-Michel, 44 ans, cultivateur, demeurant à Lueville; 16 fr. d'amende et aux dépens pour tous dommages-intérêts, pour chasse sur le terrain d'autrui sans le consentement du propriétaire.

Par décrets des 9 et 15 décembre: M. Dufresne, sous-préfet d'Étampes, a été nommé sous-préfet de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

Feuilleton de l'Abeille

DE 18 DÉCEMBRE 1875.

UNE BRANCHE DE LILAS

Nouvelle

Traduite de l'anglais de OUIDA.

Je retournai chez moi, seul, dans l'obscurité de la nuit, croyant entendre son rire partout autour de moi, dans les feuilles agitées, dans le murmure de fontaines, dans le sifflement de la brise et le bourdonnement confus des insectes cachés sous l'herbe.

Tout me semblait emprunter son rire pour me bafouer et me crier en chœur avec ces mille petites voix douces et harmonieuses qui rendent la moquerie d'autant plus cruelle qu'elle vient d'être plus charmants et plus frêles: Si laid et si stupide à la fois! Pourquoi Dieu fait-il de pareilles créatures?

Oh! oui, pourquoi?... je me le suis demandé bien souvent aussi.

Mon histoire n'a rien de curieux, vous voyez, elle est si commune: l'histoire d'un pauvre fou!

Quand je fus rentré, mon directeur monta après moi dans le grenier où je couchais et il me dit qu'il me donnait un supplément d'appointements et que nous pourrions bien rester un mois de plus dans cette petite ville, puisque j'y étais si populaire et que le pays en somme était assez riche; tanneurs, vigneron, cultivateurs y étaient à l'aise et la campagne environnante était bien

M. de Lasteyrie, marquis du Saillant, sous-préfet de Châteauaubriant, a été nommé sous-préfet d'Étampes.

VILLE D'ÉTAMPES.

Liste des numéros sortis au tirage des obligations de l'emprunt de 270,000 fr.

Table with 4 columns of numbers: 4, 26, 102, 465, 423, 435, 448, 478, 485, 545, 546, 584, 640, 662, 632, 770, 784, 821, 830, 991, 1088, 1173, 1326.

Le tirage de la loterie au profit des inondés, organisée par les artistes de la Manufacture nationale de porcelaines de Sèvres, a eu lieu le 12 décembre à Sèvres. La liste officielle des numéros gagnants vient d'être déposée chez MM. Depilhez, place du Tribunal, et Brière, libraire, rue de la Joiverie.

Tablettes historiques d'Étampes.

13 DÉCEMBRE 1859.

M. Frédéric DUBOIS, d'Amiens, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine, prononce dans la séance publique annuelle de ce jour, l'éloge d'Étienne Geoffroy Saint-Hilaire.

Cet éloge a été imprimé dans les Mémoires de l'Académie de médecine, tome XXIV. Il en a été aussi tiré quelques exemplaires en brochure, in-4°, de 32 pages.

Précédemment dans la séance publique annuelle du 22 mars 1852, M. Flourens, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, avait prononcé l'éloge historique de notre illustre compatriote. (Brochure, in-4°, de 24 pages, 1852).

23 FÉVRIER AN XI (14 DÉCEMBRE 1802).

Le 23 février an XI, les ecclésiastiques de l'arrondissement d'Étampes, convoqués par les ordres du Préfet de Seine-et-Oise, après une messe solennelle célé-

brée par M. le curé de Notre-Dame, prêtent dans cette église, entre les mains de M. Hémin, alors sous-préfet d'Étampes, délégué à cet effet, et en présence des autorités civiles, militaires et judiciaires de la ville, sur les Saints Évangiles et chacun séparément, le serment prescrit par l'art. 27 de la Convention, arrêtée le 23 fructidor an IX (10 septembre 1801), entre le Gouvernement français et le pape Pie VII.

Ce serment était ainsi conçu: « Je jure et promets à Dieu, sur les Saints Évangiles de garder obéissance et fidélité au Gouvernement établi par la Constitution de la République Française. »

« Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au dedans, soit au dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique; et si dans ma Paroisse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'Etat, je le ferai savoir au Gouvernement. »

Voici la liste des ecclésiastiques qui ont prêté serment dans cette réunion, avec l'indication des paroisses où ils devaient exercer leur ministère: Anger, Jean, desservant, Saint-Basile d'Étampes; Beauvier, Michel-Augustin, id., Saint-Maurice; Henry, Honoré, id., le Val-Saint-Germain; Vejux, Étienne, vicaire, Notre-Dame d'Étampes; Leroy, Charles-Dominique, desservant, Videlles; Filleau, Jacques, id., Boutigny; Lambert, Pierre-Louis-Benjamin, id., Corbreux; Prieur, Pierre, id., Abbéville-Arrancourt; Boulloy, Claude-Antoine, aumônier, Hospice d'Étampes;

Delaville, Marin, desservant, Saclas; Boutin, Gérard, id., Buno-Bonnevaux; Moutié, François, id., Bullion; Bidault, Louis, attaché à Saint-Basile d'Étampes; Travers, Étienne, desservant, Guillerval; Daage, François-Arnouph, id., Chamarande; Porchon, Jean, id., Torfou; Rigault, Jean-Claude, id., Saint-Martin d'Étampes; Devaux, Louis, id., Saint-Gilles d'Étampes; Mailhat, Hubert-Marie-Silvestre, id., Chalo-St-Mard; Lhomme, Michel, id., Sermaise;

bleus qui volaient en se jouant entre elle et moi; et je me disais, — pauvre fou! — que pour me jeter ainsi une branche de sa fleur favorite, il fallait qu'elle m'eût trouvé moins laid, moins ridicule qu'elle le disait. J'étais devenu tout à coup très-timide; une pudeur toute nouvelle me fermait la bouche et cependant j'avais été pas mal hardi jusque-là; j'avais rarement hésité devant les plaisanteries quelquefois assez osées que mon insouciance et l'ironie me suggéraient auprès des femmes; ma conviction profonde du peu que je valais à leurs yeux, pauvre et laid bouffon que j'étais, ne faisait qu'ajouter à ma liberté d'allure envers elles. Les quelques baisers que j'avais pu glaner sur ma route avaient été volés ou achetés, et bien que le souvenir de ma mère m'eût préservé peut-être de bien des vices auxquels m'exposait mon genre de vie, je n'avais jamais été scrupuleux à l'excès. Mais en face d'elle, je ne sais pourquoi j'étais devenu timide, muet, un Piccinino tout nouveau, inconnu à moi-même. Cette timidité venait sans doute en partie de la conscience que j'avais de son mépris pour moi; mais elle provenait surtout de ce qu'à mes yeux, depuis le premier instant où elle m'était apparue, c'était pour moi une créature trop belle, trop pure, et tant au-dessus de moi que si elle eût été une souveraine dans son palais, au milieu de ses gardes, au lieu d'être simplement une pauvre fille du peuple, faisant de la dentelle, à la fenêtre d'une mansarde. Ses parents étaient morts. Elle avait seize ans et était pauvre. Voilà tout ce que je savais d'elle, car je n'avais pas osé la nommer en questionnant ni faire beaucoup de recherches à son sujet. Je croyais que chacun devait

Gibier, Jacques, amateur desservant, pour un an, Notre-Dame d'Étampes.

15 DÉCEMBRE 1789.

MM. Jean Hème de la Maison-Rouge, échevin, Jean-Gabriel Baudry de la Potterie, conseiller assesseur, Jacques Crosnier, substitut du procureur du roi au bailliage d'Étampes, officiers proposés à la recette de l'argenterie, et Désiré-Jean-Christien Hugo, orfèvre verificateur, nommés par délibération du Corps municipal, envoient au Directeur des monnaies à Paris, une caisse contenant 78 marcs 2 onces 3 gros d'argenterie, produisant en argent 4,231 livres 7 sols 11 deniers, consistant en bijoux, vaisselle d'argent, et argenterie d'églises, déposés à l'Hôtel-de-Ville d'Étampes, en exécution du décret de l'Assemblée nationale du 6 octobre 1789, du 11 au 15 décembre.

Ces objets avaient été déposés, savoir: Par M. Picart, maire; Par M. Geoffroy, conseiller; Par M. de Tressan, abbé de Morigny, l'argenterie provenant de la chapelle, qui suit: Une figure représentant saint Blaise; Une croix d'autel garnie de son christ; Un soleil de vermeil; Un calice et sa patène; Une coupe de calice dont la tige, le pied et la patène se sont trouvés être de cuivre rouge doré;

Par M. Boncerf, archidiacre de l'église de Narbonne, un plat ovale, deux plats ronds et d'autres objets d'argenterie; Par M. Boncerf, conseiller, médecin ordinaire du roi, deux flambeaux garnis et d'autres objets; M. Gabaille, procureur du roi au bailliage, deux flambeaux, deux jattes, une écuelle et d'autres objets; Mademoiselle Gallier, bourgeoise, une écuelle, un sucrier et d'autres objets.

16 DÉCEMBRE 1789.

Second envoi à la Monnaie à Paris, d'une caisse contenant 43 marcs 7 onces 4 gros et 1/2 d'argenterie, produisant en argent 2,357 livres 10 sols 4 deniers, et provenant de:

me voir rougir et pâlir tour à tour, quand il m'arrivait d'amener, avec quelque voisin, la conversation sur les filettes du quartier.

Un jour pourtant, une vieille femme qui vendait des fruits dans la rue murmura quelques vilaines paroles contre la jeune fille, en haussant les épaules, et avec un sourire singulier; elle m'aurait volontiers dit quelque chose, je m'en souviens maintenant. Mais je savais ce qu'est la langue venimeuse de certaines femmes, je ne voulais rien entendre; il ne pouvait me convenir de paraître jouer le rôle d'espion envers elle.

Sans cela peut-être, — mais cela ne devait pas arriver; les hommes, quand ils se rencontrent face à face avec leur destinée, sont aveugles et sourds. La volonté de Dieu doit s'accomplir.

Elle me semblait vivre tout à fait simplement et très-honnêtement aussi. J'ai déjà dit qu'elle était très-pauvre. La pauvreté, en ce qui me concernait, ne m'avait jamais paru un grand mal: d'après mon humble avis, elle rend les hommes plus forts, plus sains, plus hommes; mais la pauvreté pour elle!... Mon cœur saignait à la pensée de la triste mansarde toute nue qui renfermait tout ce qu'elle possédait sur terre.

Elle était si complètement charmante, — brillante comme l'or, rose comme la rose, — si délicate de formes, si frêle, qu'il me semblait qu'elle aurait dû être comme le papillon, dans la coupe parfumée d'une fleur, comme le gentil oiseau bleu, dans un nid au milieu des fleurs.

Elle m'eut bientôt découvert, cachais. Elle rit d'abord un peu, déroba quelques regards de

M. Guyon, procureur au bailliage, receveur de la ville et chargé par intérim de la subdélégation d'Etampes ;  
M. Lanon, bourgeois d'Etampes ;  
M. de Boutraie, conseiller, secrétaire du roi, receveur particulier des finances à Etampes ;  
Et M. de Leyre, secrétaire de l'infant duc de Parme.  
P. M.

### Faits divers.

— Le Figaro publie un calcul original et statistique sur la récolte du vin en France qui, cette année, s'élève à soixante dix millions d'hectolitres, soit sept milliards de litres.

Le mètre cube étant de la contenance de 1.000 litres, il faudrait un récipient de 7.000.000 de mètres pour contenir cette masse de liquide. Versée dans un canal qui aurait 4 mètres de profondeur sur 4 mètres de largeur, elle fournirait un parcours de 7.000 kilomètres, ou 1.750 lieues, c'est-à-dire environ huit fois la longueur de la Seine, ou presque les longueurs réunies du Mississippi et de l'Amazone, qui sont les deux plus grands fleuves de la terre. Pour vider le canal avec une canelle débitant 400 litres par minute, il faudrait 435 ans et 48 jours, et la baisse ne serait que des trois cinquièmes d'un millimètre par jour, ou guère plus que l'apaisement d'une pièce de vingt sous. Et si l'on s'avisait de faire couler tout ce vin par une fontaine Wallace, cela durerait... jusqu'à la fin du monde.

Le département de la France qui a produit le plus de vin est l'Hérault qui a donné cette année 40 millions d'hectolitres ; il faudrait, avec une profondeur d'un mètre, un bassin de 4.000 mètres sur 4.000 mètres, c'est-à-dire beaucoup plus grand que le Champ-de-Mars, pour contenir la récolte du département de l'Hérault. Et si l'on prenait aux habitants de ce département la fantaisie de faire transporter leur récolte dans un train de chemin de fer, ce train formerait une file de wagons plus longue que de Paris à Marseille.

— Une curiosité historique, dit le Gaulois, vient d'être mise au musée des Invalides. C'est le harnais dont Charles VII fit présent à la Pucelle et que celle-ci vint déposer à Saint Denis après avoir été blessée sous les murs de Paris. Cette armure, composée de lamelles d'acier, pèse environ vingt-cinq kilogrammes. Elle est de tout point semblable à l'armure qui se trouve dans la collection de Pierrefonds, et qui appartenait à Jeanne d'Arc au moment où elle tombait au pouvoir de l'ennemi dans une sortie qu'elle fit à Compiègne.

La Librairie agricole de la Maison rustique envoie franco, à toute personne qui en fait la demande, son catalogue général et un numéro spécimen de chacun des journaux qu'elle publie : *Journal d'Agriculture pratique*, 40<sup>e</sup> année, hebdomadaire, 20 fr. par an. — *Revue horticole*, 48<sup>e</sup> année, bi mensuel, avec planches coloriées, 20 fr. par an. — *Gazette du Village*, 43<sup>e</sup> année, hebdomadaire, 6 fr. par an.

Adresser les demandes de catalogues et de numéros spécimens au Directeur de la *Librairie agricole*, 26, rue Jacob, à Paris.

### ÉCHOS.

Raconté par un coiffeur.

Il paraît que, parmi les vieux beaux qui se teignent, il en est qui ont le soin, avant d'appliquer la teinture, de tenir quelques cheveux blancs en dehors de son contact.

De cette façon, si quelqu'un de trop clairvoyant s'avise de dire :

— M. X... se teint les cheveux...

Chacun de s'écrier aussitôt :

— S'il se teignait, il n'aurait pas un seul cheveu blanc, et je lui en connais une douzaine !

pleins de malice ; puis, à la longue, elle en arriva à m'envoyer de temps en temps un petit signe de connaissance, un petit geste charmant, moitié d'invitation, moitié de provocation dédaigneuse ; le tout cependant d'un air assez réservé.

Elle allait le matin de très bonne heure à la messe, portant un collier de grains rouges en guise de rosaire, qu'elle comptait et recomptait en route, ses paupières aux longs cils bruns modestement baissées, sans regarder ni à droite ni à gauche, et comme absorbée dans une ardente prière.

Dieu du ciel ! qui donc instruit si bien les femmes ? Celle-là avait à peine seize ans, elle était fille de pauvres gens, son père avait été tourneur en bois, sa mère ouvrière en dentelles ; elle n'avait rien vu du monde si ce n'est ce petit coin de sa tranquille petite ville, et pourtant qui aurait pu lui enseigner une ruse qu'elle ne sentait déjà d'elle-même, comme par la présence propre à son sexe ?... Personne, — pas même celui qui, d'après les prêtres, tenta un jour la mère de Cain.

C'est étrange, — étrange et plus terrible encore ! et pourtant je crois, je veux croire qu'elles ne se rendent pas compte de ce qu'elles font. Elles sont rusées, astucieuses, par simple amusement ; leur cruauté même qu'un jeu ; elles dévorent ceux qui les aiment par amour, comme le jeune chat joue avec sa souris.

Il dit tout cela beaucoup mieux que je ne pourrais le faire. Seulement pour tout dire, ces réflexions paraissent n'avoir aucune blessure n'a été aussi pro- tant de gaieté de cœur, que la

Echo marseillais de la tempête, — dans un atelier de paysagistes.

— Hein, quel vent !

— Tê ! si vous connaissiez le mistral !... Tenez, une fois j'avais peint deux arbres : crac, voilà que la nuit il se lève le mistral ; il souffle si fort que le lendemain, en entrant dans mon atelier, jugez de ma surprise, un de mes deux arbres était brisé en deux.

Un gavoche voyant passer une femme, dans une position intéressante :

— Encore une qui a voté pour l'arrondissement !

### Abattoir d'Etampes.

NOMBRE par espèce des bestiaux tués à l'abattoir par les bouchers et charcutiers de la ville, depuis le 9 décembre jusqu'au 15 inclus.

NOMS des Bouchers et Charcutiers.	Totaux.					TOTAL.
	Taureaux.	Bœufs.	Vaches.	Veaux.	Moutons.	
Boulland-Boulland..	2	5	12	4	49	49
Constancien Raphaël	1	3	8	4	43	43
Baudet.....	1	3	3	4	4	4
Routier.....	1	4	9	4	41	41
Gauché.....	1	3	8	4	42	42
Brossonnot-Lesage..	1	4	3	4	6	6
Brossonnot-Brosson.	1	1	3	4	5	5
Marchon.....	1	2	5	4	9	9
Hautefeuille.....	1	4	9	4	12	12
Gillotin.....	1	3	4	4	8	8
V <sup>e</sup> Chevallier-Nabot.	1	2	3	4	7	7
Gaurat.....	1	2	3	3	3	3
Lebrun.....	1	2	2	2	2	2
Boulland Alexandre.	1	2	2	2	2	2
Genty.....	1	1	1	1	1	1
TOTAUX.....	7	3	22	67	13	114

Certifié par le préposé en chef de l'octroi.

NARGASSIES.

M. PERSENT, mercier en gros, rue de la Tannerie, à Etampes, demande un Apprenti.

### Etat civil de la commune d'Etampes.

#### NAISSANCE.

Du 11 Décembre. — PHILIPPE Marguerite-Louise, rue Darnatal, 9.

#### PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1<sup>o</sup> PETIT Henri-Joseph, 25 ans, boulanger, place Noire-Dame ; et D<sup>lle</sup> Houdy Eugénie-Emilie, 25 ans, sans profession, rue Sans-Pain.

2<sup>o</sup> CAILLET Eugène, 28 ans, scieur de long, rue St-Jacques, 30 ; et D<sup>lle</sup> MERCIER Aurore, 48 ans, domestique, rue Reverseux, 49.

3<sup>o</sup> COURTOIS Augustin-Hippolyte, 24 ans, commis menuisier, rue St-Jacques, 70 ; et D<sup>lle</sup> LEMAIRE Marie-Amélie, 23 ans, sans profession, à Etréchy.

4<sup>o</sup> BOUVARD Jules, 30 ans, gendarme à cheval, rue Saint-Antoine, 4<sup>o</sup>, et antérieurement à Houdan (Seine-et-Oise) ; et D<sup>lle</sup> GOMMIER Marie-Thérèse-Eugénie, 22 ans, sans profession, à Berchères-sur-Yesgres (Eure-et-Loir).

#### DÉCÈS.

Du 11 Décembre. — MOIZARD Bernard, 49 ans, propriétaire, rue de la Juiverie, 25. — 14. PLANÇON Marie-Anne, 83 ans, veuve Flizot, rue Saint-Jean, 2. — 15. JUBERT Victoire, 79 ans, épicière, veuve Boivin, rue Saint-Martin, 86. — 16. PHILIPPE Marguerite-Louise, 2 jours, rue Darnatal, 9. — 17. MADELÉNAT Louise-Julie, 22 ans, femme Baudichon, rue de la Tannerie, 5. — 18. BEAUVAIS Jean, 75 ans, ébéniste, rue Basse-de-la-Foulerie, 54.

Pour les articles et faits non signés : AUG. ALLIEN.

### III

Je restai donc avec ma troupe dans cette petite ville des bords de la Loire bien après que tous les lilas se furent séchés, et notre séjour se prolongeait encore, quand déjà les roses de l'été et les lys blancs les remplaçaient dans tous les jolis jardins, qui, depuis la ville, descendent en gradins jusqu'au fleuve.

Ma branche de lilas, à moi, était flétrie, morte. Mais à sa place fleurissait la fleur merveilleuse de l'amour.

Elle venait souvent à notre théâtre, avec des voisins, et je pensais, je me forçais plutôt à penser que depuis qu'elle me voyait jouer, elle éprouvait moins de mépris pour moi.

Les soirs où elle n'était pas là, je jouais mal, fort mal et notre directeur me tança plus d'une fois vertement à ce sujet. Mais quand je la sentais dans la salle, bien que mes yeux ne pussent rien distinguer dans la foule que ses petites boucles de cheveux dorés qui, à la lueur de la rampe, brillaient autour de sa tête, comme la Nimbe lumineuse autour de celle des Saints, je jouais, je le sais, avec une âme, avec un feu qui m'étaient donnés par elle.

« S'il n'était pas si inégal, il ferait un vrai comédien pour Paris, » disait-on autour de moi ; mon directeur disait de même.

J'en riais, mais ce rire me faisait mal ; c'était horrible de sentir son talent, son cerveau, sa force, sa vie même, dépendre ainsi de la présence ou de l'absence d'une femme.

Et pourtant c'était comme cela. Si je pouvais amener

### DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

#### AVIS AU PUBLIC.

A partir du 4<sup>er</sup> janvier 1876.

Le prix d'affranchissement des correspondances expédiées de la France et de l'Algérie à destination :  
1<sup>o</sup> de tous les Pays d'Europe, de l'Egypte, de la Turquie d'Asie, de la Russie d'Asie, de la Tunisie et du Maroc ;  
2<sup>o</sup> Des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, sera fixé comme suit :

PAYS D'EUROPE, etc.		ETATS-UNIS.	
Lettres ordinaires.....	30 centimes par 15 grammes.	40 centimes par 15 grammes.	
Lettres recommandées.....	30 centimes par 15 grammes, et droit fixe de 50 centimes.	40 centimes par 15 grammes et droit fixe de 50 centimes.	
Cartes postales ordinaires.....	15 centimes.	20 centimes.	
Cartes postales recommandées.....	40 centimes.	45 centimes.	
Papiers d'affaires, échantillons, ordinaires.....	5 centimes par 50 grammes.	8 centimes par 50 grammes.	
Journaliers et autres imprimés (recommandés).....	5 centimes par 50 grammes et droit fixe de 25 centimes.	8 centimes par 50 grammes et droit fixe de 25 centimes.	

Les lettres non affranchies provenant des Pays précités seront passibles, à la charge des destinataires, savoir :  
Celles des Pays d'Europe, etc., d'une taxe de..... 60 centimes par 15 grammes.  
Celles des Etats-Unis, d'une taxe de..... 70 centimes par 15 grammes.

Des lettres chargées, contenant des valeurs déclarées, continueront à être admises pour l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse. Les expéditeurs de ces lettres devront payer, savoir :

Pour l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse :

30 centimes par 15 grammes, et droit proportionnel de 20 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs déclarés.

Pour les Pays-Bas :

30 centimes par 15 grammes et 1 fr. 80 cent., à titre de droit fixe et droit proportionnel réunis, lorsque les valeurs déclarées n'excéderont pas 800 francs ; dans le cas contraire, il sera perçu 30 centimes par 15 grammes, 1 fr. 80 cent. pour les premiers 800 francs et un droit proportionnel de 20 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs excédant 800 francs.

Le maximum des valeurs déclarées, pour une seule lettre, pourra atteindre 40,000 francs, par rapport à l'Allemagne, à la Belgique, aux Pays-Bas et à la Suisse, et 2,000 francs par rapport au Luxembourg.

Les expéditeurs des lettres ou autres objets recommandés et des lettres chargées contenant des valeurs déclarées, à destination des Pays étrangers dénommés ci-dessus, peuvent obtenir un avis de réception en ayant préalablement un droit fixe de 20 centimes.

Des mandats de poste continueront à pouvoir être tirés sur l'Angleterre, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg et la Suisse, moyennant 20 centimes par 40 francs ou fraction de 40 francs. Le maximum d'un mandat est de 200 francs pour la Belgique, l'Italie et le Luxembourg ; de 252 francs pour l'Angleterre, et de 300 francs pour la Suisse.

Des modifications considérables seront également introduites, à partir du 4<sup>er</sup> janvier prochain, dans les tarifs applicables aux correspondances pour les Colonies françaises, anglaises, néerlandaises, etc., et pour tous les autres Pays d'Outre-mer. Le public trouvera, à ce sujet, dans tous les bureaux de poste, les renseignements dont il aurait besoin. D'un autre côté, l'Administration des Postes vient de publier le Tarif général des taxes qui seront applicables, à partir du 4<sup>er</sup> janvier 1876, aux correspondances de toute nature à destination ou provenant de l'étranger, document que le public peut se procurer en versant 2 francs à la caisse d'un bureau de poste.

Paris, le 40 décembre 1875.

Le Directeur général des Postes,

A. LIBON.

### Théâtre d'Etampes.

Dimanche 19 Décembre 1875.

Le Gendre de Monsieur Poirier, comédie en quatre actes, de M. EMILE AUGIER.  
Les Brebis de Panurge, comédie en un acte, de MM. MEILHAC et HALÉVY.  
A la porte, comédie en un acte, de M. YENCOSIN.

Les Bureaux ouvriront à 7 h. — On commencera à 7 h. 5/4.

### AVIS.

M. DELÈTRE, tapissier à Etampes, Place de l'Hôtel de Ville, 43, désireux de satisfaire sa nombreuse clientèle, vient de donner de l'extension à ses magasins en créant, rue de la Juiverie, n<sup>o</sup> 41, une nouvelle maison où l'on trouvera une exposition d'objets de toute nature concernant la tapisserie, et de plus une collection choisie de meubles en ébénisterie des premières maisons de Paris. — On pourra également se procurer tout ce qui concerne les articles de location pour bals, soirées, etc., etc. 4-2

### ÉTRENNES FÉMININES DE 1876

Une petite merveille d'utilité, de bon goût, de bon marché, et l'on peut surtout dire d'a-propos, vient de faire son apparition dans la maison de machines à coudre Costa-Corra, 30, rue Richelieu, dont les nouveaux perfectionnements sont si remarquables. Imaginez une jolie petite machine à coudre fonctionnant à la main, munie de guides, solide et facile, d'une fabrication toute nouvelle, offerte aux familles pour le prix de 35 francs. Il ne paraît pas possible qu'Étrennes plus agréables, plus sérieuses sous une forme élégante, puis-

sent être offertes cette année à une jeune fille ou à une jeune mère. C'est le succès de l'hiver. Ce prix de 35 fr., qui ne peut devenir rémunérateur pour la maison que par la vente considérable qu'il amène, restera sans augmentation jusqu'au 15 janvier. (30, r. Richelieu, Paris.)

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison ABEL PILON, de Paris. 52-52

### AVIS TRÈS-IMPORTANT

La guérison de la phthisie pulmonaire, de la bronchite chronique, de l'anémie, pauvreté du sang, du catarrhe pulmonaire, de la consommation et de l'épuisement prématurés, est une vérité acquise à la science : le remède le plus efficace entre tous ceux employés jusqu'à ce jour pour combattre ces affections de poitrine, est sans contredit la FARINE MEXICAINE, DEL DOCTOR BENITO DEL RIO. Cet aliment délicieux convient à tous les tempéraments. D'un goût agréable et d'une digestion facile, la FARINE MEXICAINE se recommande aux convalescents, aux vieillards et aux enfants faibles ou à ceux dont le croissance a été trop rapide.

100,000 guérisons constatées en 10 ans.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature du DOCTOR BENITO DEL RIO et du Propagateur R. BARBERIN, de Tarara.

La FARINE MEXICAINE se trouve à Etampes, à St-Basile, rue St-Jacques et rue Ste-Croix, près le chemin de fer, chez M. Pasquier, négociant. Epicerie de choix et magasin spécial pour Chaussures. 52-52

chauffait à blanc la petite rue sombre, où tout était noyé dans une lumière ambrée qui revêtait chaque pierre, chaque angle obscur, d'un ruissellement d'or fondu.

Les petits oiseaux en cage se taisaient, ouvraient le bec de soif et cherchaient un peu d'air à respirer, les œillets écarlates aux fenêtres, penchaient tristement leurs fleurs languissantes ; les chiens haletants, enfiévrés, se traînaient en rampant, cherchant un peu d'ombre sous les portes, sous les auvents en saillie des vieilles maisons ; entre les toits, brillait un ciel d'un bleu profond, sans un nuage. Il me semble encore voir le frémissement insensible des arbres, se détachant sur cet azur ; je crois entendre le murmure lointain et vague de la Loire, coulant paresseusement au bas de la ville ; je respire encore le parfum lourd, enivrant, malade, des lys, grillés par le soleil ; tous les volets étaient tirés, toutes les persiennes baissées ; personne dehors ; la ville paraissait endormie.

Moi seul veillais, moi seul étais dehors, — moi seul, qui ne sentais ni le chaud ni le froid, qui ne connaissais ni le jour ni la nuit, pourvu que je pusse veiller d'en bas sur cette pauvre fenêtre sous les toits, suivre des yeux les rayons de soleil durant cette main de jeune fille courant à travers les bobines, et contempler la nuit cette même croisée, strictement fermée, la croisée de la chambre où elle dormait, sous les rayons argentins de la lune.

JULES JOLY, d'Etampes.

(La suite au prochain numéro).

**ANNONCES.**

(1) Etude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

**VENTE**

**SUR LICITATION**

Entre Majeurs et Mineurs, EN LA MAIRIE DE BOIS-HERPIN,

Par le ministère de M<sup>e</sup> BARTHOLOMÉ, notaire à Saclas, Commis à cet effet,

D'UNE

**MAISON**

Sise à Boischambault, commune d'Abbéville,

ET DE QUARANTE HUIT PIÈCES DE

**TERRE, JARDIN, BOIS & VIGNE**

Sises terroirs de Marolles, Abbéville, Roinvilliers et Bois-Herpin,

SUR DIVERSES CHAMPIÈRES,

EN 49 LOTS

Avec faculté de réunion et de subdivision.

L'Adjudication aura lieu le **Dimanche 16 Janvier** mil huit cent soixante-seize, **Heure de midi.**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que : En exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le vingt-trois novembre mil huit cent soixante-quinze, enregistré et signifié ;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de :

1<sup>o</sup> Madame Anne-Zoé LACHENY, cultivatrice, demeurant à Boischambault, commune d'Abbéville, veuve en premières noces de M. Etienne CHAUVET, et en secondes noces de M. Constant-François PILLAS ;

2<sup>o</sup> M. Charles-François PILLAS, soldat au 5<sup>e</sup> régiment de dragons, 4<sup>e</sup> escadrons, en ce moment en garnison à Saint-Omer ;

3<sup>o</sup> M. Eugène PILLAS, cultivateur, demeurant à Boischambault, commune d'Abbéville ;

4<sup>o</sup> M. Alexandre PILLAS, cultivateur, demeurant audit lieu de Boischambault ;

5<sup>o</sup> Madame Désirée PILLAS, épouse de M. Théodore HEBERT, cultivateur, demeurant ensemble à Mespuits, et ce dernier pour l'assister et l'autoriser ;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5 ;

En présence, ou lui dûment appelé, de M. Augustin-Théodore PILLAS, cultivateur, demeurant à Bois-Herpin,

« Au nom et comme tuteur ad hoc de Augustin PILLAS et de Aristide PILLAS, mineurs issus « du mariage de M. Constant-François PILLAS « de cujus avec madame Marie-Alexandrine « PILLAS, sa première épouse, décédée à Bois- « chambault, le vingt-deux octobre mil huit « cent soixante-trois ; — nommé à cette fonc- « tion, qu'il a acceptée, en raison de l'opposi- « tion d'intérêts existant entre les mineurs et « M. Théodore Hébert, leur tuteur datif, par « délibération du Conseil de famille tenu sous « la présidence de M. le Juge de paix des ville « et canton de Méréville, en date du vingt-sept « octobre mil huit cent soixante-quinze, enre- « gistrée. »

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Léonard Brenil, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 50 ;

Et encore en présence, ou lui dûment appelé, de M. Victor-François PILLAS, cultivateur, demeurant à Boischambault,

« Au nom et comme subrogé-tuteur des mi- « neurs PILLAS, sus-nommés, fonction à la- « quelle il a été nommé et qu'il a acceptée, aux « termes d'une délibération du Conseil de fa- « mille desdits mineurs, en date du vingt-quatre « novembre mil huit cent soixante-trois. »

Procédé, le **Dimanche seize Janvier** mil huit cent soixante-seize, heure de midi, en la Mairie de Bois-Herpin, par le ministère de M<sup>e</sup> Bartholomé, notaire à Saclas, commis à cet effet, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des biens immeubles dont la désignation suit.

**DÉSIGNATION :**

Premier lot.

Une MAISON sise à Boischambault, commune d'Abbéville, consistant en : une chambre à feu en entrant, ouvrant et éclairée sur la cour, autre chambre froide derrière, ouvrant sur la précédente, grange à gauche en entrant, établie à droite, cave sous ladite maison, écurie devant, toit à porcs ;

Une autre chambre froide dite Maison neuve, toit à porcs, grenier sur la maison et sur la chambre froide, le tout couvert en tuiles, cour devant ces bâtiments ; tenant le tout d'un côté M. Adrien PILLAS, d'autre côté M. Jules Petit, pignon mitoyen avec ce dernier, d'un troisième côté la rue Marie-Madeleine, et d'un quatrième côté M. Jules Petit et le jardin ci-après ;

Place à bâtir, autrefois en jardin, sise à Boischambault et appelé le Jardin-à-Citron, contenant environ cinquante-un centiares ;

Et un jardin derrière lesdits bâtiments, entouré de haies ; tenant d'un long levant la mare de Boischambault, d'autre long M. Jules Petit, d'un bout les bâtiments ci-devant désignés, et d'autre bout la rue de Boischambault.

Sur la mise à prix de 600 fr.

Deuxième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre, terroir de Marolles, champier de la Croix-de-Bois-Herpin ; tenant d'un long M. Etienne Dalleine, d'autre

long au chemin de Boischambault à Bois-Herpin, d'un bout sur le chemin de Brouy, et d'autre bout Pineau.

Sur la mise à prix de 300 fr.

Troisième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre, même terroir, à Boischambault ; tenant d'un long les héritiers Piet, d'autre long les héritiers PILLAS, d'un bout le chemin des Anes, et d'autre bout M. Thomas, de Roinvilliers.

Sur la mise à prix de 200 fr.

Quatrième lot.

Dix-neuf ares quinze centiares de terre, même terroir, champier de Marolles, de la Bourgogne ; tenant d'un long les héritiers Minier, d'autre long M. Brosnonot, d'un bout Clouzeau, comme locataire, et d'autre bout les héritiers Minier.

Sur la mise à prix de 450 fr.

Cinquième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, même terroir, champier de Marolles ; tenant d'un long levant M. Adrien PILLAS, d'autre long M. Eugène Imbault, d'un bout M. Adrien PILLAS, et d'autre bout le chemin de Boissy.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Sixième lot.

Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, même terroir, champier du Chemin-des-Anes ; tenant d'un long M. Auguste Michaut, d'autre long les héritiers PILLAS, d'un bout M. Percheron, et d'autre bout le chemin des Anes.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Septième lot.

Dix-neuf ares quinze centiares de terre, même terroir, champier de la Taratière ; tenant d'un long midi les héritiers PILLAS, d'autre long M. Vacher, d'un bout M. Thomas, et d'autre bout M. Pichot.

Sur la mise à prix de 450 fr.

Huitième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, même terroir, champier du Confin ; tenant d'un long M. Jules Petit, d'autre long plusieurs, d'un bout le chemin des Anes, et d'autre bout M. Victor PILLAS.

Sur la mise à prix de 75 fr.

Neuvième lot.

Sept ares quarante centiares de terre, même terroir, champier de l'Orme-de-Marolles ; tenant des deux longs les héritiers Boucher, d'un bout M. d'Abbouville, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 80 fr.

Dixième lot.

Dix ares quatre-vingt-six centiares de terre, terroir de Roinvilliers, dans les Housches de ce lieu ; tenant d'un long M. Jouanneau, d'autre long M. Thomas, de Roinvilliers, d'un bout M. Pichot, et d'autre bout M. Dadonville.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Onzième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, même terroir de Roinvilliers, champier des Quinconces ; tenant d'un long M. Gabriel Lelarge, d'autre long les héritiers Haury, d'un bout M. Dadonville, et d'autre bout M. Pichot.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Douzième lot.

Quinze ares quatre-vingt-quinze centiares de terre, même terroir, champier des Contre-Housches ; tenant d'un long les héritiers Boucher, d'autre long M. Jouanneau, d'un bout M. Dadonville, et d'autre bout les héritiers PILLAS.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Treizième lot.

Vingt-huit ares soixante-onze centiares de terre, terroir d'Abbéville, champier de la Pente-de-Boisseau ; tenant d'un long plusieurs, d'autre long les héritiers Boucher, d'un bout les héritiers PILLAS, et d'autre bout le chemin de Quincampoix à Roinvilliers.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Quatorzième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de terre, terroir de Bois-Herpin, champier de la Pièce-du-Puits ; tenant d'un long les héritiers PILLAS, d'autre long plusieurs, d'un bout M. Michaut, et d'autre bout M. Lesage.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Quinzième lot.

Dix-sept ares deux centiares de terre et vigne, terroir de Roinvilliers, champier du Bois-seau ; tenant des deux longs les héritiers Boucher, d'un bout M. Dalleine, et d'autre bout M. Dadonville.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Seizième lot.

Dix-neuf ares quatorze centiares de terre, terroir d'Abbéville, champier de la Pente ; tenant d'un long les héritiers Gilbon, d'autre long les héritiers Boucher, d'un bout M. Jean Bouvard, et d'autre bout le confin.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Dix-septième lot.

Vingt-un ares quarante-trois centiares de terre, terroir d'Abbéville, champier Derrière-le-Bois ; tenant d'un long et d'un bout les héritiers Penot, d'autre long les héritiers PILLAS, et d'autre bout M. Gilbon.

Sur la mise à prix de 80 fr.

Dix-huitième lot.

Vingt-deux ares trente-trois centiares de terre, terroir de Roinvilliers, champier des Carrières ; tenant d'un long levant les héritiers Boucher, d'autre long M. Dadonville, d'un bout M. de Quinsonnas, et d'autre bout le chemin de Roinvilliers à Ezerville.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Dix-neuvième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, même terroir, champier Derrière-les-Friches ; tenant d'un long les héritiers Leluc, d'autre long plusieurs, d'un bout les héritiers Baudet, et d'autre bout Hébert.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Vingtième lot.

Dix-neuf ares quinze centiares de terre, terroir de Roinvilliers, champier de Bapaume ; tenant d'un long les héritiers PILLAS, d'autre long les héritiers Boucher, d'un bout M. Eugène Lesage, comme locataire, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Vingt-unième lot.

Dix-neuf ares quinze centiares de terre, même terroir, champier du Marchand-Chat ; tenant d'un long les héritiers Boucher, d'autre long M. Hébert, d'un bout le chemin de Brouy, et d'autre bout M. Ciret, de Roinvilliers.

Sur la mise à prix de 20 fr.

Vingt-deuxième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, même terroir, champier du Chemin-de-Puisselet ; tenant d'un long et d'un bout M. Dadonville, d'autre long M. Auguste Ciret, et d'autre bout le chemin de Puisselet.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Vingt-troisième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, même terroir, champier de la Vallée-Cheneteau ; tenant d'un long les héritiers PILLAS, d'autre long M. Pineau, et des deux bouts M. Dadonville.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Vingt-quatrième lot.

Quatorze ares vingt-huit centiares de terre, même terroir, champier du Chemin-de-Mespuits ; tenant d'un long les héritiers PILLAS, d'autre long M. Jouanneau, d'un bout le chemin de Mespuits.

Sur la mise à prix de 45 fr.

Vingt-cinquième lot.

Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, même terroir, champier de la Longue-Raie ; tenant d'un long M. Dadonville, d'autre long M. Bertheault, de Mespuits, d'un bout M. Jouanneau, et d'autre bout les héritiers Boucher.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Vingt-sixième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, terroir d'Abbéville, champier du Boisseau ; tenant des deux longs M. Dalleine, d'un bout M. Robert, de Mespuits, et d'autre bout M. Ferret.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Vingt-septième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, même terroir, champier de la Longue-Raie ; tenant d'un long les héritiers PILLAS, d'autre long les héritiers Boucher, d'un bout M. Dadonville, et d'autre bout le même.

Sur la mise à prix de 3 fr.

Vingt-huitième lot.

Trois ares cinquante sept centiares de terre, mêmes terroir et champier ; tenant d'un long les héritiers Boucher, d'autre long les héritiers PILLAS, d'un bout les mêmes, et d'autre bout les héritiers Boucher.

Sur la mise à prix de 4 fr.

Vingt-neuvième lot.

Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, terroir de Marolles, champier de la Taratière ; tenant d'un long les héritiers PILLAS, d'autre long M. Dufresne, d'un bout M. Thomas, et d'autre bout M. Delamain.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Trentième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de terre, terroir d'Abbéville, champier Dans-les-Housches-de-Boischambault ; tenant d'un long les héritiers PILLAS, d'autre long M. Mathurin Girard, d'un bout M. Besnard, et d'autre bout M. Percheron.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Trente-unième lot.

Trois ares cinquante-sept centiares de bois, terroir d'Abbéville, champier du Bois de Tretou ; tenant d'un long M. Gilbon, d'autre long plusieurs, et des deux bouts M. Gilbon.

Sur la mise à prix de 20 fr.

Trente-deuxième lot.

Quinze ares trente-deux centiares de terre, terroir de Roinvilliers, champier de Bapaume ; tenant d'un long les héritiers PILLAS, d'autre long les héritiers Boucher, d'un bout M. Eugène Lesage ; et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Trente-troisième lot.

Un are cinquante-neuf centiares de jardin, sis à Boischambault ; tenant d'un long M. Percheron, d'autre long plusieurs, d'un bout M. Percheron, et d'autre bout M. Gilbon.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Trente-quatrième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, terroir d'Abbéville, champier du Boisseau ; tenant d'un long M. Dalleine, d'autre long M. Guerton, d'un bout M. Robert, de Mespuits, et d'autre bout à M. Ferret, d'Etampes.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Trente-cinquième lot.

Un hectare cinq ares huit centiares d'après les titres et un hectare sept ares quarante-cinq centiares d'après le b<sup>e</sup>me, de terre, terroir d'Abbéville, champier du Grand-Bois ; tenant d'un long M. Baudet, d'autre long M. PILLAS, d'un bout les héritiers Penot, et d'autre bout le chemin d'Abbéville à Quincampoix.

Sur la mise à prix de 800 fr.

Trente-sixième lot.

Dix-neuf ares quatorze centiares de terre, terroir de Bois-Herpin, champier de la Folie ; tenant d'un long M. Duclou, d'autre long M. Victor-François PILLAS, d'un bout le chemin de Puisselet à Roinvilliers, et d'autre bout levant M. Michaut.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Trente-septième lot.

Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, terroir de Marolles, champier de la Taratière ; tenant d'un long les héritiers PILLAS, d'autre long M. Victor-François PILLAS, d'un bout M. Pichot, et d'autre bout M. Thomas.

Sur la mise à prix de 60 fr.

Trente-huitième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, terroir d'Abbéville, champier de Boischambault ou de la Corne-aux-Loups ; tenant d'un long M. Thomas, d'autre long M. Germain-Adrien PILLAS, d'un bout les héritiers Penot, et d'autre bout au chemin de Boischambault à Quincampoix.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Trente-neuvième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, terroir de Bois-Herpin, champier dit le Fond-de-la-Pièce-du-Puits ; tenant d'un long et d'un bout M. Baudet, d'autre

long M. Charles Lesage, d'autre bout M. Gibier.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Quarantième lot.

Dix-neuf ares quinze centiares de terre, terroir de Marolles, champier du Chemin-des-Anes ; tenant d'un long madame veuve Hutteau, d'autre long M. Rousseau, d'un bout M. Percheron, et d'autre bout le chemin des Anes.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Quarante-unième lot.

Sept ares quatorze centiares de terre, terroir de Roinvilliers, champier des Housches ; tenant d'un long M. Bertheault, d'autre long les héritiers Boucher, d'un bout M. Dalleine, et d'autre bout M. Dadonville.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Quarante-deuxième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, même terroir, champier des Foucaux ; tenant d'un long M. Boucher, d'autre long M. Victor-François PILLAS, d'un bout M. Dadonville, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Quarante-troisième lot.

Treize ares quatre-vingt centiares de terre, même terroir, champier du Chemin-de-Mespuits ; tenant d'un long M. Bertheault, d'autre long M. Désiré Dalleine, d'un bout le chemin de Mespuits à Roinvilliers, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Quarante-quatrième lot.

Vingt-cinq ares cinquante deux centiares de terre et bois, terroir de Bois-Herpin, champier de la Mare ; tenant d'un long M. Coutan, d'autre long M. PILLAS Augustin, d'un bout le chemin de Puisselet à Roinvilliers, et d'autre bout la mare de Bois-Herpin.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Quarante-cinquième lot.

Dix-neuf ares quatorze centiares de terre, terroir d'Abbéville, champier de Quincampoix ; tenant d'un long les héritiers PILLAS, d'autre long M. Victor-François PILLAS, d'un bout les héritiers Penot, et d'autre bout l'ancien chemin de Pithiviers à Etampes.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Quarante-sixième lot.

Vingt-un ares quarante-cinq centiares de terre, même terroir, champier Derrière-les-Bois ; tenant d'un long les héritiers PILLAS, d'autre long M. Adrien PILLAS, d'un bout les héritiers Penot, et d'autre bout M. Gilbon. — Traversés par le chemin.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Quarante-septième lot.

Neuf ares soixante-dix centiares de terre, terroir de Marolles, champier de Marolles ; tenant d'un long les héritiers Chambon, d'autre long M. Michaut, d'un bout M. Percheron, et d'autre bout M. Vacher.

Sur la mise à prix de 60 fr.

Quarante-huitième lot.

Dix-neuf ares quatorze centiares de terre, même terroir, champier de la Taratière ; tenant d'un long M. Luzay, d'autre long M. Michaut, d'un bout les héritiers Petit, et d'autre bout le chemin de La Forêt-Sainte-Croix à Boischambault. — Traversés par le chemin.

Sur la mise à prix de 450 fr.

Quarante-neuvième lot.

Et cinquante-un centiares environ de bois, terroir d'Abbéville, lieu dit les Bois-de-Boischambault ; tenant des deux longs les héritiers PILLAS, d'un bout M. Adrien PILLAS, et d'autre bout M. Gilbon.

Sur la mise à prix de

Etude de M<sup>e</sup> ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

**A VENDRE**  
AUX ENCHÈRES,  
SUR LA ROUTE DE DOURDAN ET LE CHEMIN DU FRESNE,  
Le Lundi 27 Décembre 1875, à 2 heures de relevée,  
**25 PIEDS D'ORME**  
A ABATTRE  
Dont 7 se trouvent sur la route de Dourdan  
et 18 sur le chemin du Fresne.

L'ALMANACH GRESSENT pour 1876  
vient de paraître; il contient les moyens les plus prati-  
ques de tirer parti des plantations rapprochées, lors-  
qu'elles sont ruinées; pour la restauration des arbres  
ravagés par la grêle; une étude complète sur la créa-  
tion des jardins d'agrément, la culture des fleurs, etc.  
Prix : 50 cent. franco par la poste, contre tim-  
bres adressés à M. GRESSENT, professeur d'arbori-  
culture à Sannois (Seine-et-Oise).

Aux Quatre-Coins, à Etampes.

Ancienne Maison ADOT-CLERET.  
**VOISIN-ABOT SUCCESEUR.**  
Maison de Confiance, fondée en 1800.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :  
Pendules en marbre, à sonnerie, garanties 5 ans, avec sujets et  
candelabres, depuis..... 25 fr.  
Pendules toutes dorées, à sonnerie, garanties 5 ans, depuis 38 fr.  
Montres d'or, 8 rubis, cylindres, garanties, depuis..... 65 fr.  
— argent, 8 rubis, cylindres, garanties, depuis..... 25 fr.  
— argent, roue de rencontre, garanties, depuis..... 10 fr.  
Couverts ruoltz, la pièce, depuis..... 3 fr.  
Cuillers à café, ruoltz, la 1/2 douzaine, depuis..... 4 fr. 50  
Verres double-glace, qualité extra..... 0 fr. 45  
Assortiment complet de Lunettes et Verres de Paris,  
depuis..... 1 fr.  
Riches Garnitures de cheminées, en marbre, de Paris, des meil-  
leures fabriques.

3-1

Maison CH. DEPLAIX, rue Basse-de-la-Foulerie.

**Étrennes de 1876.**

Grand choix de Bonbons fins. — Marrons glacés.  
Dépôt des Liqueurs super fines, Anisettes et autres de MARIE BRIZARD et  
ROGER, de Bordeaux.  
Liqueur de la Grande-Chartreuse, même prix qu'au Couvent.  
Grands Vins de Champagne, de la maison Moët et Chaudon, d'Épernay,  
et autres.

VINS FINS EN BOUTEILLES.

3-1

**PHOTOGRAPHIE RICHOU**

**ÉTRENNES DE 1876**

**PRIME OFFERTE**

CARTES DE VISITES  
CAMÉE-ÉMAIL  
REPRODUCTION DE TABLEAUX  
DESSINS & POINTS DE VUE  
PORTRAITS  
APRÈS DÉCÈS

Rue Damoise, en face le Tribunal  
**A ÉTAMPES**

PORTRAITS  
de toutes dimensions

PORTRAITS ÉMAILLÉS  
SUR MÉTAL, INALTÉRABLES  
SPÉCIALITÉ  
D'AGRANDISSEMENT  
D'APRÈS D'ANCIENNES  
PHOTOGRAPHIES

A l'occasion du Jour de l'an, MM. RICHOU PÈRE ET FILS offrent en  
prime une Photographie émaillée à toutes les personnes qui feront  
une commande de douze cartes.

Les personnes qui désireraient avoir leurs épreuves pour le Jour de l'an  
sont priées de venir poser avant le 25 Décembre, autrement les comman-  
des ne pourraient leur être livrées que dans le courant du mois de Jan-  
vier.

**PRIX DES PORTRAITS :**  
Cartes de visites. Médaillons..... 15 fr. la douzaine.  
— Mi-corps..... 12 fr. —  
— En pied..... 10 fr. —

**GALERIE DE POSE CHAUFFÉE.**  
On opère depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures du soir.

**JUS DE BIELLECKE**

Des Connaissances des Vétérinaires, des Opérateurs, des Nourrices et des Enfants adoucis.  
Le Jus de Biellecke se prend immédiatement avant ou après le repas, à la dose d'un petit  
verre à liqueur pour les adultes, et d'une cuillerée pour les enfants.  
Prix du flacon : 3 fr. 50 cent.

A Étampes, chez M. DELISLE, pharmacien.

52-36

**CINQ FRANCS PAR MOIS**

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.  
En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois,  
pour un achat de cent francs et au-dessous.

**CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL**  
ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

Concile œcuménique de Rome, splen-  
dides illustrations en chromo, véritable monu-  
ment élevé à la gloire du Saint-Siège et  
de l'Église, 8 vol. in-folio. 800 fr.  
Payables 30 francs par trimestre.

La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme  
Natales, 2 grands volumes in-folio, illustrés  
de 130 gravures sur acier. 90 fr.

Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mul-  
lier, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier.  
Prix des 2 vol. 25 fr.

La Sainte Bible, illustrée par Gustave  
Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.

Missale Romanum, splendide édit. Mame,  
1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.

Les Évangiles. Grandes illustrations de  
Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.

DUFOUR. Grand Atlas universel, le  
plus complet de tous les atlas. 90 fr.

Grande carte de France, montée sur toile  
et rouleau, pour bureaux. 25 fr.

Géographie. Dernière édition, par Malte-  
Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et  
colorées, broché. 80 fr.

Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.

Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol.  
390 fr.

POUGET. Des Droits et des obligations  
des divers négociants et commissionnai-  
res, 4 vol. in-8°. 32 fr.

PELOUZE et FREMY. Traité de chimie  
générale, analytique, industrielle et agri-  
cole, 7 vol. grand in-8°. 120 fr.

BREHM. La vie des animaux, illustrée  
de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8°. 42 fr.

L'École normale, journal d'éducation et  
d'instruction bibliographique de l'enseignement  
pratique. Ouvrage indispensable aux institu-  
teurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.

BALZAC. Seule édition complète, nouvelle  
et définitive, publiée par Michel Lévy-frères.  
24 vol. in-8°. 180 fr.

CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées,  
9 gros vol. in-8° jésus. 400 fr.

MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes,  
grande édition, avec illustrations de Bida.  
10 magnifiques vol. in-8°. 80 fr.

La famille d'Orléans, magnifique volume  
in-folio avec introduction historique par Jules  
Jann, les titres et les armes en chromo, et  
tous les portraits, biographies et autographes  
de chacun des membres de cette famille.  
40 planches, riche album de salon. 120 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, ANVOY, LEMERRE, ETC.

**CRÉDIT MUSICAL**

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musi-  
cales éditées à Paris : Méthodes, Études, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras,  
Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un mor-  
ceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur  
les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles,  
Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature,  
les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

**L'OPINION**

Six pages pour le prix de Quatre

Publie en feuilleton

**LE RENÉGAT**

histoire d'amour et de passion où les faits contempo-  
rains et les études de mœurs sont intimement mêlés.

Ce roman, appelé à un succès retentissant, a été écrit  
spécialement pour l'Opinion par

**JULES CLARETIE**

le brillant écrivain dont les derniers romans, les Mus-  
cadins et le Beau Solignac ont obtenu un si grand et  
si légitime succès.

ABONNEMENTS : 16 francs par trimestre.  
5, Rue Coq-Héron, Paris.

**BUREAUX: RUE SAINT-ROCH, 29. 43<sup>e</sup> ANNÉE. Abonnement annuel, commençant en janvier. — MUSÉE SEUL: Paris, 7 fr.; Départements, 8 fr. 50 c. MUSÉE  
et MODES réunis: Paris, 13 fr.; Départements, 16 fr. — (Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)**

**MUSÉE DES FAMILLES**

Une livraison par mois, avec douze magnifiques gravures: un splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRE, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. Moralité  
irréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Berthoud, Comettant, Deslys, R. de Navery, Verne, etc. Illustrations par A. de Bar, Bortall, Doré, Foulquier,  
Gavarni, Johannot, Lix, Morin, etc. — Le volume de 1875 (42<sup>e</sup> année de la collection) est en vente.

**COLLECTION:** les 30 premiers volumes, chacun, Paris, 1 franc, port en sus; les volumes suivants, 31 à 42, Paris, 6 francs, et 7 francs 50 (franco).  
Envoi d'un numéro spécimen contre 50 centimes en timbres-poste.

**COMPLÉMENT FACULTATIF du MUSÉE.**

**MODES VRAIES — TRAVAIL EN FAMILLE**

Le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderies, Crochet, Tapisseries colorées, Tricot,  
Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnées en broderie. — Paris, 7 fr. par an; départements (franco), 8 fr. 50 c.; avec le MUSÉE, 13 fr. et 16 fr.

**LA MOISSONNEUSE**

ET LE

**CHEPTEL NATIONAL**

Assurances contre la grêle et la Mortalité du bétail

SIÈGE SOCIAL A PARIS  
Boulevard Magenta, 108.

On demande des agents.

**GALE DES MOUTONS**

Guérison prompte et sûre

par la Liqueur antipsorique de MM. BELTON,  
pharmacien, et AUBIN, vétérinaire à Dourdan (S.-et-O.).

DÉPÔTS: à Etampes, chez M. DELISLE, pharmacien;  
à Angerville, chez M. GROUSTEAU pharm.;  
à Javille, chez M. HENRY, pharmacien;  
à Orléans, chez M. FOLCAUT, pharmacien;  
à Chartres, chez M. DELACROIX, pharm.;  
à Rambouillet, chez M. LOUARD, pharm.

26-6

**8 fois sur 10**

les migraines et névralgies sont calmées en quel-  
ques minutes par les **Perles d'essence de  
térébenthine** du docteur CLERTAN.

Si, dès la première fois, ce médicament n'agit  
pas, inutile de persévérer; il soulage de suite ou  
pas.

Chaque flacon, du prix de 2 francs, contient  
30 perles, ce qui remet le traitement d'une né-  
vralgie ou d'une migraine au prix moyen de 20  
centimes.

L'essence de térébenthine, devant être rectifiée  
avec des soins tout spéciaux, se méfier des imi-  
tations, et comme garantie d'origine, exiger sur  
chaque flacon la signature CLERTAN.

DÉPÔT à ÉTAMPES, chez M. DELISLE,  
pharmacien, et dans la plupart des pharmacies.

**Bulletin commercial.**

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
11 Décembre 1875.	fr. c.	17 Décembre 1875.	fr. c.	11 Décembre 1875.	fr. c.
Froment, 1 <sup>re</sup> q.....	19 71	Blé froment.....	19 00	Blé élite.....	20 50
Froment, 2 <sup>e</sup> q.....	18 52	Blé-boulangier.....	16 34	Blé marchand.....	19 00
Méteil, 1 <sup>re</sup> q.....	15 65	Méteil.....	15 34	Blé champart.....	18 00
Méteil, 2 <sup>e</sup> q.....	14 36	Seigle.....	12 00	Méteil moyen.....	16 75
Seigle.....	12 31	Orge.....	12 00	Méteil.....	14 25
Escourgeon.....	11 76	Escourgeon.....	11 00	Seigle.....	12 50
Orge.....	11 86	Avoine.....	8 67	Orge.....	10 75
Avoine.....	9 86			Avoine.....	8 80

**Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 11 au 17 Décembre 1875.**

DÉNOMINATION.	Samedi 11	Lundi 13	Mardi 14	Mercredi 15	Jeudi 16	Vendredi 17
Rente 5 0/0.....	103 85	103 90	103 95	103 90	103 85	103 95
— 4 1/2 0/0.....	95 75	96 00	95 95	95 50	95 50	95 50
— 3 0/0.....	66 30	66 45	66 50	66 37	66 60	66 75

Informé aux exemplaires distribués  
annexés par l'imprimeur soussigné.  
Etampes, le 18 Décembre 1875.

Fu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN,  
apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.  
Etampes, le 18 Décembre 1875.

Enregistré pour l'annonce n° Folio  
Reçu franc et centimes, décimes compris.  
A Etampes, le 1875.